

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BEAUVAIS - 6001 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 08/11/2024 - 3969 - 2014 B 00467 - 402 159 883 - FCN ACES

FCN ACES
Société par actions simplifiée
au capital de 202 501,43 €
Siège social : 8 RUE LEONARD DE VINCI, 60000 BEAUVAIS
402 159 883 RCS BEAUVAIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA PRÉSIDENTE
DU 31 OCTOBRE 2024

Le 31 octobre, à 10 heures 30,

La société FCN, Société anonyme au capital de 10 758 176 €, dont le siège social est 160 rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 337 080 089 RCS REIMS, représentée aux présentes par son Président Directeur Général, Monsieur Patrick SAIRE, agissant en qualité de Présidente de la société FCN ACES sus-désignée,

« Nomme à compter de ce jour, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Arnaud JONES

Né à ST MAUR DES FOSSES le 21 septembre 1974

De nationalité française

Demeurant 14 avenue Pierre Dupont 94350 VILLIERS SUR MARNE.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Arnaud JONES disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente et aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

*Toutefois, Monsieur Arnaud JONES ne pourra, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, user des pouvoirs de direction générale que sous les réserves suivantes : **il ne pourra sans y avoir été autorisé au préalable par une décision ordinaire des associés : acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce, louer, effectuer tous achats ou prendre une quelconque décision dont l'engagement serait supérieur à 50 000 €** ».*

« »

« Monsieur Arnaud JONES ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions ».

« »

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le Directeur Général.

La Présidente FCN représentée par M. Patrick SAIRE, Président Directeur Général	Le Directeur Général Monsieur Arnaud JONES « accepte les fonctions de Directeur Général »

FCN ACES
Société par actions simplifiée
au capital de 202 501,43 €
Siège social : 8 RUE LEONARD DE VINCI, 60000 BEAUVAIS
402 159 883 RCS BEAUVAIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 31 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 octobre, à 10 heures,

La Société FCN, Société anonyme au capital de 10 758 176 €, ayant son siège social 160 rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 337 080 089 RCS REIMS, représentée par Monsieur Patrick SAIRE en sa qualité de Président Directeur Général,
Associée Unique de la société FCN ACES,

Après avoir exposé que M. Arnaud JONES venait de lui céder les dix actions qu'il détenait dans la Société et qu'il conviendrait en conséquence de constater le caractère unipersonnel de la Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à la constatation d'une cession d'actions et du caractère unipersonnel de la Société,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Après avoir rappelé les termes de la cession, en date du 31 octobre 2024, par Monsieur Arnaud JONES au profit de la société FCN, désormais associée unique, des 10 actions lui appartenant dans la Société, l'associée unique constate le caractère unipersonnel de la Société à compter de cette même date.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associée unique
Pour la société FCN
M. Patrick SAIRE, Président Directeur Général